

Formalités à accomplir à la suite d'une assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts

Rappel : Le HCCA n'instruira un dossier que s'il est complet et que si la coopérative est à jour de ses obligations légales :

- Cotisation au HCCA réglée ;
- Dossier annuel de contrôle déposé ;
- Révision effectuée dans le cas où la coopérative y est soumise.

Merci de vérifier que votre coopérative est à jour concernant l'ensemble de ces éléments.

| Auprès du registre du commerce et des sociétés | Auprès du Haut Conseil de la coopération agricole |
|--|--|
| Changement de dénomination de la coopérative agricole ou de l'union | |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Publication d'un avis dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, mentionnant l'ancienne et nouvelle dénomination. <input type="checkbox"/> Formulaire M2 rempli et signé par président de la coopérative ou de l'union. <input type="checkbox"/> Attestation de publication à fournir avec le dossier (soit attestation de parution, soit journal). <input type="checkbox"/> Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. |
| Changement de siège social | |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Publication d'un avis dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, mentionnant l'ancien et le nouveau siège social. <input type="checkbox"/> Formulaire M2 signé par le président de la coopérative ou de l'union. <input type="checkbox"/> Attestation de publication à fournir avec le dossier (soit attestation de parution, soit journal). <input type="checkbox"/> Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Un justificatif du droit d'occupation du local du nouveau siège social (par tout moyen : quittance EDF, téléphone, bail...). | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. |

| Auprès du registre du commerce et des sociétés | Auprès du Haut Conseil de la coopération agricole |
|---|--|
| Modification de l'objet statutaire de la coopérative agricole ou de l'union | |
| <p>a) Modification de l'objet social <u>avec modification des activités déclarées</u> au registre du commerce et des sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Formulaire M2 signé par président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <p>b) Modification de l'objet social <u>sans modification des activités déclarées</u> au registre du commerce et des sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. | <p>Il y a extension de l'objet d'une coopérative agricole ou d'une union de collecte - vente, lorsqu'elle étend son objet statutaire à la branche « services » ou à la branche « approvisionnement » ou lorsqu'elle décide de réaliser de nouveaux services qui ne sont pas prévus par l'article 3 § 1 des statuts. Dans ces cas, une demande d'autorisation d'extension de l'objet de la coopérative agricole ou de l'union doit être formulée par voie électronique au Haut Conseil de la coopération agricole.</p> <p>L'ensemble des pièces à communiquer sont rappelées sur le site du Haut Conseil de la coopération agricole www.hcca.cooperation-agricole.coop.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fiche d'accompagnement pour une extension d'objet ex nihilo - (Fiche n°4) <input type="checkbox"/> Argumentaire explicitant de façon détaillée le projet d'un point de vue «économique, social et territorial » (Fiche n°3) <input type="checkbox"/> PV AGE ayant modifié les statuts afin de prendre en compte l'extension de zone et ou objet sous réserve de l'obtention de l'autorisation du HCCA ; <input type="checkbox"/> Extrait K bis mentionnant le nom du CAC ; <input type="checkbox"/> Copie de l'arrêté d'agrément (ou le cas échéant attestation de la DRAF mentionnant le numéro d'agrément) ; <input type="checkbox"/> Attestation d'adhésion à une fédération de coopératives agréée pour la révision ; <input type="checkbox"/> En cas d'option tiers non associés ou de tout autre cas de déclenchement de la Révision, attestation de révision effectuée en cours de validité ; <input type="checkbox"/> En cas de revalorisation de capital social depuis moins de 3 ans, copie du rapport de révision ; <input type="checkbox"/> Statuts avant modifications ; <input type="checkbox"/> Statuts après modifications. |
| Changement de date de clôture de la coopérative agricole ou de l'union | |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Formulaire M2 signé par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. |

| Auprès du registre du commerce et des sociétés | Auprès du Haut Conseil de la coopération agricole |
|---|---|
| Prorogation de la durée de la coopérative agricole ou de l'union | |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire certifiés conformes par le président de la coopérative ou de l'union, timbrés et enregistrés. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour certifiés conformes par le président de la coopérative ou de l'union. <p><u>Remarque :</u> Le droit fixe à payer est de 375 € ou 500 € selon que le capital social est inférieur ou non à 225 000 €. C'est pourquoi il est conseillé de fournir en même temps que le procès-verbal certifié conforme par le président de la coopérative ou de l'union de l'assemblée générale extraordinaire, celui de la dernière assemblée générale ordinaire indiquant le montant du capital social.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. <input type="checkbox"/> Deux exemplaires des statuts à jour, certifiés conformes par le président de la coopérative agricole ou de l'union. |
| Autres modifications statutaires n'entraînant pas de modification du Kbis Modification de la circonscription territoriale des coopératives agricoles non liée à une opération de restructuration | |
| | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fiche d'accompagnement pour une extension de circonscription ex nihilo - (<i>Fiche n°1</i>) <input type="checkbox"/> Argumentaire explicitant de façon détaillée le projet d'un point de vue « économique, social et territorial » (<i>Fiche n°3</i>) <input type="checkbox"/> Note pour lister l'extension de la zone (<i>Fiche n°6</i>) <input type="checkbox"/> Carte géographique permettant de visualiser l'extension de la zone ; <input type="checkbox"/> PV AGE ayant modifié les statuts afin de prendre en compte l'extension de zone et ou objet sous réserve de l'obtention de l'autorisation du HCCA ; <input type="checkbox"/> Extrait K bis mentionnant le nom du CAC ; <input type="checkbox"/> Copie de l'arrêté d'agrément (ou le cas échéant attestation de la DRAF mentionnant le numéro d'agrément) ; <input type="checkbox"/> Attestation d'adhésion à une fédération de coopératives agréée pour la révision ; <input type="checkbox"/> En cas d'option tiers non associés ou de tout autre cas de déclenchement de la Révision, attestation de révision effectuée en cours de validité ; <input type="checkbox"/> En cas de revalorisation de capital social depuis moins de 3 ans, copie du rapport de révision ; <input type="checkbox"/> Statuts avant modifications ; <input type="checkbox"/> Statuts après modifications. |

EXTENSION de Circonscription Territoriale ex nihilo

Fiche n°1

| Informations générales |
|--|
| <p>Demandeur :</p> <p><input type="checkbox"/> Coopérative</p> <p><input type="checkbox"/> Cuma</p> <p><input type="checkbox"/> Union</p> |
| <p>Dénomination sociale : ¹</p> |
| <p>N° SIREN :</p> |
| <p>N° d'agrément :</p> |
| <p>Représentée par :</p> |
| <p>En qualité de :</p> |
| <p>Adresse du siège social :</p> |
| <p>Commune :</p> |
| <p>Code postal :</p> |
| <p>Adresse de correspondance :</p> |
| <p>Commune :</p> |
| <p>Code postal :</p> |

¹ Signaler les changements de dénomination sociale avec la date de l'assemblée générale extraordinaire dans les « commentaires utiles ». Il doit s'agir de la dénomination figurant dans les statuts.

Qualité et coordonnées du déposant de la demande si celui-ci n'est pas la coopérative, l'union ou la cuma : ²

Commentaires utiles :

Option TNA levée : Oui Non depuis le :

Date de clôture du dernier exercice révisé : / /20..

Revalorisation du capital social

depuis moins de 3 ans : Oui Non

Type de demande

Extension de circonscription territoriale ex nihilo : demande d'autorisation

✓ Circonscription territoriale avant extension : ³
Copie des statuts avant modification

✓ Extension demandée (*Il faut impérativement exprimer la zone en communes, ~~arrondissements~~, département ou région et ne jamais utiliser le terme « limitrophe »*) :
Copie des statuts post modification sous réserve de validation du HCCA ou délibération de CA mentionnant le détail de l'extension demandée et s'engageant à convoquer une AGE dès que l'autorisation du HCCA aura été obtenue avec le détail de la demande d'extension

² Attention, le courrier portant la décision du HCCA est adressé directement à la coopérative, la cuma ou l'union concernée. Une copie du courrier est envoyée au déposant si celui-ci n'est pas la coopérative, cuma ou union concernée.

³ Article 2 des statuts.

Note Economique Fiche n° 2

Informations générales

I - Dénomination sociale :

II - Veillez cocher la (ou les) case(s) correspondante(s) à votre opération et remplir le tableau :

- Création de coopérative, de CUMA ou d'Union ;** *merci de vous reporter à la partie III et d'y apporter votre réponse.*
- Fusion :**
- Avec extension de circonscription territoriale :
- Avec extension au-delà de la somme des circonscriptions territoriales des coopératives fusionnées : *merci de vous reporter à la partie III et d'y apporter votre réponse.*
- Avec extension d'objet :
- Avec extension au-delà de la somme des objets des coopératives fusionnées : *merci de vous reporter à la partie III et d'y apporter votre réponse.*
- Extension en cours de vie sociale (extension ex nihilo) :**
- Extension de circonscription territoriale : *merci de vous reporter à la partie III et d'y apporter votre réponse.*
- Extension d'objet : *merci de vous reporter à la partie III et d'y apporter votre réponse.*

Merci de remplir le tableau suivant :

| | Situation initiale | Modification demandée |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Circonscription territoriale | | |
| Objet | | |

III - Afin que le HCCA puisse apprécier au mieux votre demande, veuillez faire une présentation :

- d'une part, sur les motivations à l'origine du projet ;
- d'autre part, sur les conséquences de la création ou de l'extension demandée d'un point de vue économique, territorial et social : nous attendons une présentation de ces conséquences sur l'amont auprès des producteurs et sur l'aval (transformation, commercialisation et incidences sur la structuration des filières).

Veillez notamment à détailler et à chiffrer les avantages attendus, par exemple sur la base du plan prévisionnel, dans ces différents domaines.

Indiquez également toutes informations qui permettront au HCCA de mieux comprendre votre projet.

EXTENSION D'OBJET ex nihilo

Fiche n° 3

Informations générales

Demandeur :

- Coopérative
 Cuma
 Union

Dénomination sociale : ⁴

N° SIREN :

N° d'agrément :

Représentée par :

En qualité de :

Adresse du siège social :

Commune :

Code postal :

Adresse de correspondance :

Commune :

Code postal :

⁴ Signaler les changements de dénomination sociale avec la date de l'assemblée générale extraordinaire dans les « commentaires utiles ». Il doit s'agir de la dénomination figurant dans les statuts.

Qualité et coordonnées du déposant de la demande si celui-ci n'est pas la coopérative, l'union ou la Cuma :⁵

Commentaires utiles :

Option TNA levée : Oui depuis le : Non

Date de clôture du dernier exercice révisé : / /20..

Revalorisation du capital social

depuis moins de 3 ans : Oui Non

Type de demande

Extension d'objet ex nihilo

- Objet avant extension :⁶

joindre copie des statuts avant modification

- Extension d'objet demandée :

Copie des statuts post modification sous réserve de validation du HCCA ou délibération de CA mentionnant le détail de l'extension demandée et s'engageant à convoquer une AGE dès que l'autorisation du HCCA aura été obtenue avec le détail de la demande d'extension

⁵ Attention, le courrier portant la décision du HCCA est adressé directement à la coopérative, la cuma ou l'union concernée. Une copie du courrier est envoyée au déposant si celui-ci n'est pas la coopérative, cuma ou union concernée.

⁶ Article 3 des statuts.

**Note à renseigner pour toute demande d'extension de
circonscription territoriale**

Fiche n° 4

| Informations |
|--|
| <p><u>Consignes de remplissage :</u> <i>Il est attendu la liste des départements et/ou communes par exemple :</i></p> <p><i>(22) Côtes d'Armor : département entier (56) Morbihan : Vannes, Grand Champ, Elven</i></p> <p><u>Demande non recevable :</u> <i>(56) Morbihan : reste du département (56) Morbihan : communes limitrophes</i></p> |
| <p><u>Cas d'une extension de circonscription territoriale ex nihilo :</u></p> <p>Circonscription territoriale initiale de la coopérative :</p> <p>Circonscription territoriale demandée :</p> <p><u>Cas d'une fusion :</u></p> <p>Circonscription territoriale de la coopérative bénéficiaire avant fusion :</p> <p>Circonscription territoriale de la coopérative apporteuse :</p> <p>Circonscription territoriale demandée allant au-delà de la somme des circonscriptions territoriales des coopératives fusionnées :</p> |